

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CHAUCENNE (25170) : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du
bâtiment « Centre de vie »

Date et heure limites de remise des offres :

Jeudi 9 juillet 2020 à 12h00

REGLEMENT DE CONSULTATION **(RC)**



Mairie de Chauenne
21 Grande Rue
25170 CHAUCENNE

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1- OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
5.1 – SELECTION DES CANDIDATURES	6
5.2 – SELECTION DES OFFRES	6
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	7
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET/OU TECHNIQUES	7
7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>ARTICLE 8 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES</u>	7

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1- Objet de la consultation

La présente consultation concerne la rénovation du bâtiment « Centre de vie » à Chaucenne.

Missions de base :

- DIAG
- APS
- APD
- PRO/ DCE
- ACT
- EXE
- DET
- AOR

Missions complémentaires :

- OPC
- SSI
- Assistance pour montage des dossiers de demande de subventions.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à : **480 000 .euros HT**

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la collectivité est un groupement conjoint. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la collectivité tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la rénovation du bâtiment « centre de vie » de Chauenne.

Les compétences attendues sont :

- Architecture,
- Economie de la construction,
- Energétique et thermique du bâtiment.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délais d'exécution

La durée d'exécution de l'ensemble de la mission est concomitante avec la réalisation de l'ouvrage objet du marché. Les délais d'exécution par éléments de missions sont précisés dans l'acte d'engagement (document unique).

2.2 - Variantes et Options

Les variantes et prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par le code de la commande publique.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

1. Le document unique valant : acte d'engagement (A.E.), cahier des charges
2. Le règlement de la consultation (R.C.)
3. Les annexes au document unique.

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques à partir du profil d'acheteur de la collectivité sur le site [http://www \(...\)](http://www(...)),

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- DC1 (lettre de candidature), document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou DUME (document unique de marché européen) ;
- DC2 (déclaration du candidat), document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou DUME (document unique de marché européen) ;
- DC4 en cas de sous-traitance, document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Un document présentant les 3 principales missions de maîtrise d'œuvre effectuées au cours des trois dernières années ayant un lien direct avec l'objet du présent marché. Devront être indiqués : la date, le montant et le destinataire public ou privé. Il est à noter que seules les 3 premières missions seront prises en comptes ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont demandés par la collectivité. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **Le document unique valant : acte d'engagement (A.E), Cahier des charges (C.C.A.P., (C.C.T.P.), la décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F), daté et signé**
- **Les annexes datées et signées,**
- **La note méthodologique** pour chaque étape de la mission comprenant notamment la méthodologie détaillée (déroulé de la mission, nombre de réunions, nombre de jours

effectifs, livrables...), calendrier proposé, CV détaillé des personnes affectées au projet ainsi que leurs expériences.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 – Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Capacités professionnelles, techniques, et financières

5.2 – Sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Exemple : valeur technique	70 %
- Sous-critère 1 : Qualité de la méthodologie proposée	30%
- Sous critère 2 : Pertinence des moyens humains tant qualitativement que quantitativement	20%
- Sous-critère 3 : Délai	20%
Critère 2 : Exemple : prix de la prestation	30 %
TOTAL	100 %

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation fera l'objet d'une négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R.2143-8 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les documents visés par l'article R.2143-8 du code de la commande publique sont les suivants :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale datant de moins de 6 mois,
- Extrait K bis de moins de 3 mois,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

Si le candidat le souhaite, ces pièces peuvent être transmises avec les pièces de candidature.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et les offres sont transmises (sous un seul dossier) par voie électronique, exclusivement à partir du profil acheteur de la commune sur le site <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>, avant la date et l'heure précisée en en-tête du présent règlement de consultation.

L'entreprise qui répond à un marché public par voie électronique peut aussi transmettre, dans les conditions de l'article 6.2, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement,

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements administratifs et/ou techniques

Pour tout renseignement complémentaire les candidats peuvent contacter le Pouvoir adjudicateur par le biais de la plateforme «<https://www.marches-securises.fr/entreprise/>» . Une réponse sera adressée par le biais de cette même plateforme.

La date limite de dépôt des questions est fixée à 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 8 : Clauses complémentaires

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier - 25044 BESANCON Cedex 3
Tél : 03.81.82.60.00

- Les renseignements peuvent être obtenus auprès des Greffes du TA (même adresse).